**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 84 (1992)

**Heft:** 5-6

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF: 25.11.2024** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Paraît six fois par an Nº 5/6-1992-84e année

# REVUE SYNDICALE SUISSE

# La droite fourbit ses armes

Le «Rapport de Pury» a certes une année d'âge. La réponse que lui fit immédiatement l'Union syndicale suisse (USS) lui est quasi contemporaine. Vieilleries donc? Que non! D'une part – et c'est là l'argument mineur, la réponse de l'USS fut trop instantanée pour pouvoir être publiée dans son intégralité en français. D'autre part, ce rapport est appelé à s'affiner (ce qui n'est pas si difficilement imaginable, au vu des critiques syndicales ci-après) et il est d'ores et déjà à l'origine d'interventions tant parlementaires que de droite.

Inutile d'entrer ici en matière sur ces dernières qui ne sont, en vérité, que des avatars (ou extraits très choisis, sous l'angle idéologique; cf. aussi ci-après) dudit rapport. Inutile en effet, de décrire ces quatre motions, parce qu'elles n'ont fait que commencer leur parcours parlementaire.

Par ailleurs, le Conseil fédéral vient de rendre public un premier train de réformes dit de «revitalisation» de notre économie, et couplé à des projets de politique d'intégration. Si, à ce dernier sujet, la transformation d'Eurolex (c'est-à-dire les mesures d'adaptations légales déjà prises en vue d'une éventuelle adhésion à l'Espace économique européen, mais que le rejet de celuici a rendues caduques) en un futur Swisslex mérite la mention «suffisant», sans oublier que le Parlement aura le dernier mot, le programme de régénération économique qui nous est proposé n'apporte pas de réponse à l'actuelle crise et au chômage. Négligeant les problèmes urgents, il n'offre que de timides réponses aux problèmes de... demain.

Mais alors, si les choses vont actuellement si vite, pourquoi s'attarder à un (peut-être «premier») «Rapport de Pury»? Si une seule réponse devait être donnée à cette question, nous nous contenterions de la suivante: ce rapport fournit des munitions à une offensive de la droite politique qui, dans notre pays, ne semble avoir d'horizon que «reaganien». Son mot d'ordre: déréglementer tous azimuts. Sa morale (?): se servir de la crise en cours. A cet égard, le «Rapport de Pury» risque, tristement, l'épithète de pionnier, d'un point de vue de droite, s'entend.